



CMD 25-M7 - CNSC Staff Submission

Updates to the Commission on Status of the Proposed Micro Modular Reactor Project at Chalk River Laboratories

Classification	UNCLASSIFIED
Type of CMD	Original
CMD Number	25-M7
Reference CMD(s)	N/A
Type of report	Information
Type of audience	Written CMD- For information- No decision by the Commission is being requested
Proceeding date	Jan 29 th , 2025
Word e-DOC #	7434509– EN
PDF e-DOC #	7459812 – EN
Summary	The purpose of this CMD is to provide an update on the status of Global First Power’s (GFP) proposed Micro Modular Reactor (MMR) Project. As of August 2024, CNSC staff paused all work related to the environmental assessment and licensing due to these overdue fees.
Actions required	There are no actions requested of the Commission. This CMD is for information only.

CMD 25-M7 – Mémoire du personnel de la CCSN

Mise à jour de la Commission sur l'état d'avancement du Projet de microréacteur modulaire proposé aux laboratoires de Chalk River

Classification	NON CLASSIFIÉ
Titre du CMD	Original
Numéro du CMD	25-M7
CMD(s) de référence	N/A
Type d'audience	CMD écrit - Pour information - Aucune décision de la Commission n'est demandée
Date d'audience	29 jan, 2025
Word e-DOC #	7440796 – FR
PDF e-DOC #	7441044 – FR
Pièces jointes	Fournir la liste des pièces jointes
Sommaire	<p>L'objectif de ce CMD est de faire le point sur l'état d'avancement du projet de microréacteur modulaire (MRM) proposé par Global First Power (GFP).</p> <p>À partir d'août 2024, le personnel de la CCSN a interrompu tous les travaux liés à l'évaluation environnementale et à l'autorisation en raison de ces droits en souffrance.</p>
Actions requises	Aucune mesure n'est requise de la Commission. Ce CMD est fourni à titre d'information seulement.



CMD 25-M7

Mises à jour à la Commission sur l'état du projet de microréacteur modulaire aux Laboratoires de Chalk River

Signé par :

X

Sarah Eaton
Directrice générale, DTRA

CMD 25-M7, Mises à jour à la Commission sur l'état du projet de microréacteur modulaire aux Laboratoires de Chalk River

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Table des matières

Reconnaissance des droits territoriaux	1
Résumé en langage clair	1
1 Contexte	2
2 Considérations financières	2
3 Consultation auprès des Autochtones	3
4 Conclusions.....	3
5 Références.....	4
6 Glossaire.....	5

Reconnaissance des droits territoriaux

Les Laboratoires de Chalk River (LCR), le site du projet de microréacteur modulaire proposé par Global First Power (GFP), se trouvent sur le territoire traditionnel non cédé des peuples algonquins Anishnaabeg.

Résumé en langage clair

Global First Power (GFP), une filiale d'Ultra Safe Nuclear Corporation (USNC), est assujettie aux droits relatifs aux plans des activités de réglementation (PAR), conformément au [REDACTED]

[REDACTED] Le 29 octobre 2024, USNC a annoncé son intention d'entamer un processus de vente en vertu de l'article 363 du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis. Le dépôt de bilan visera USNC et sa filiale, GFP.

En date d'août 2024, le personnel de la CCSN a suspendu toutes les activités liées à l'évaluation environnementale et à l'examen de la demande de permis de préparation de l'emplacement en raison de ces droits en souffrance.

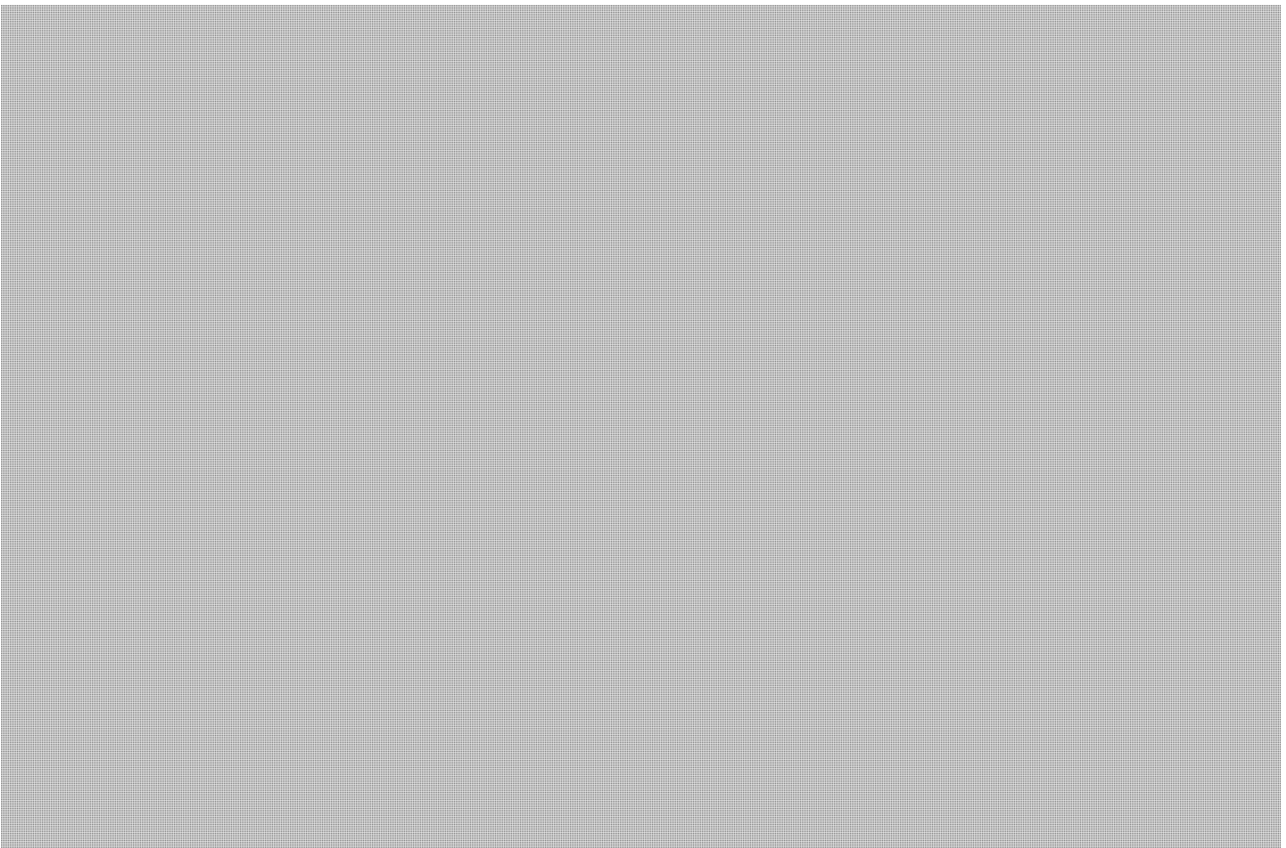
Le présent CMD vise à informer la Commission de la faillite d'USNC et à faire le point sur l'état du projet de microréacteur modulaire (MRM) proposé par GFP. Aucune décision n'est requise de la Commission.

1 Contexte

En mars 2019, GFP a présenté, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* [3], une demande partielle de permis de préparation de l'emplacement et une description de projet visant le projet de MRM aux LCR. Depuis la publication du compte rendu de décision de la Commission [4] sur la portée de l'évaluation environnementale, GFP s'affairait à rédiger l'ébauche d'énoncé des incidences environnementales (EIE) et d'autres ensembles de documents à soumettre relatifs au permis de préparation de l'emplacement.

GFP constituait une coentreprise entre Ontario Power Generation (OPG) et USNC-Power Ltd, une filiale canadienne en propriété exclusive d'USNC. Au printemps 2024, GFP a informé le personnel de la CCSN de sa restructuration organisationnelle, au terme de laquelle OPG ne ferait plus partie de la coentreprise. Le 26 juin 2024, GFP a informé le personnel de la CCSN d'une modification au personnel autorisé à agir pour son compte [5] dans le cadre de ses rapports avec la Commission à la suite de la résiliation de la coentreprise avec OPG.

Le 29 octobre 2024, USNC a déposé un bilan pour elle-même et ses filiales, y compris GFP.




3 Consultation auprès des Autochtones

GFP a informé les Nations et communautés autochtones qu'elle suspendait les activités de mobilisation jusqu'à ce que sa restructuration organisationnelle soit achevée, mais elle ne les a pas informées de la faillite d'USNC ni des répercussions sur le projet. Certaines Nations, y compris la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn et la Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi, continuent de relancer GFP afin d'obtenir des renseignements sur la situation actuelle et les prochaines étapes de leur mobilisation, mais elles n'ont pas eu de réponse. Les Nations ont continué d'exprimer leur confusion au sujet de l'état actuel du projet et ont soulevé des questions auprès de la CCSN concernant la faillite. Le personnel de la CCSN continue de rencontrer régulièrement les Nations et communautés autochtones situées à proximité du site des Laboratoires de Chalk River pour leur offrir un soutien.

4 Conclusions

Toutes les activités d'évaluation environnementale et d'autorisation sont suspendues en attendant le paiement de GFP.

5 Références

- [1] Gouvernement du Canada. *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (DORS/2003-212).
- [2] 
- [3] Gouvernement du Canada. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, 6 juillet 2012.
- [4] Commission canadienne de sûreté nucléaire. DEC 20-H102 - Compte rendu de décision – *Décision sur la portée d'une évaluation environnementale pour le projet de microréacteur modulaire aux Laboratoires de Chalk River*, 16 juillet 2020, e-Doc 7381824.
- [5] Lettre de GFP à S. Eaton. *Global First Power – Change in Contact Information and Authority*, 26 juin 2024, e-Doc 7338522.

[6] 

[7]

[8]

6 Glossaire

Les définitions des termes utilisés dans le présent document figurent dans le REGDOC-3.6, *Glossaire de la CCSN*, qui comprend des termes et des définitions tirés de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, de ses règlements d'application ainsi que des documents d'application de la réglementation de la CCSN et d'autres publications.